

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 septembre 2015



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : Mme FERRIERE  
**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN  
**Membres excusés** : M. PIAN (pouvoir MME AKPINAR-ISTIQAM) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. ROZOY (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER)

### **OBJET DE LA DELIBERATION**

#### **Adhésion de la Ville de Dijon à l'Association Grand Dijon Médiation (AGDM) pour 2016**

Madame Popard, au nom de la commission Espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des réflexions engagées pour la préparation du Contrat de ville 2015-2020 par les représentants de l'Etat, les collectivités territoriales, les bailleurs sociaux et tous les partenaires de la Communauté urbaine du Grand Dijon, les communes, les bailleurs ainsi que les habitants ont fait part de leur souhait de bénéficier d'un service de médiation susceptible d'intervenir sur des créneaux horaires où l'absence de réponse institutionnelle est particulièrement observée, fin d'après-midi et début de nuit.

La décision a donc été prise par le Grand Dijon, les communes et les bailleurs Dijon Habitat, Orvitis, Villéo, SCIC Habitat Bourgogne et ICF, d'une part de permettre la pérennisation des investissements réalisés dans le cadre des Programmes de Rénovation Urbaine et d'autre part, d'assurer des actions de tranquillité et de sérénité au sein des quartiers concernés.

Dans cette perspective, a été actée la création d'un dispositif intercommunal de médiation sociale externalisé, sous une forme associative, offrant davantage de souplesse, pour répondre aux besoins ressentis en matière de médiation sur les quartiers politique de la ville des cinq communes de la Communauté urbaine, Dijon, Chenôve, Quetigny, Longvic et Talant.

Ainsi, l'**Association Grand Dijon Médiation**, dont les statuts seront déposés en Préfecture au cours du mois d'octobre 2015, permettra la mise en œuvre d'actions de médiation, forme innovante d'intervention et de régulation sociale, d'une part, sur les territoires politique de la ville (territoires prioritaires et zones de veille) et d'autre part, à concurrence de 30 % du temps d'activité des salariés, sur les secteurs en tension qui le nécessiteraient.

Les finalités de cette association seront d'améliorer la cohésion sociale ainsi que le mieux-vivre ensemble sur les territoires et de participer à la tranquillité des espaces publics ou privés.

Les horaires d'intervention définis seront, du mardi au samedi de 16 h à 23 h du 16 septembre au 14 juin, du lundi au samedi de 17 h à 24 h du 15 juin au 15 septembre ; une coordination étroite avec les équipes de prévention spécialisée qui interviendront en journée sur les quartiers politique de la ville sera organisée.

Pour assurer un fonctionnement respectueux des règles propres à chacun, une charte déontologique pour l'échange d'informations sera partagée par l'ensemble des partenaires.

Le budget annuel de l'association a été évalué à environ 900 000 €, assorti d'une évolution estimée à 3 % maximum par an, les collectivités finançant à hauteur de 55 % et les bailleurs 45 %.

Toutefois, afin de permettre la mise en œuvre opérationnelle de la structure -dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016- qui s'appuie notamment sur le recrutement d'un directeur, de 2 chefs de service, d'une assistante et 20 médiateurs à temps plein ainsi que la location de locaux et l'acquisition d'équipements divers, un engagement entre tous les partenaires s'avère nécessaire au travers d'une convention de partenariat et de participation financière dont vous trouverez les modalités en annexe de la présente délibération.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - adhérer à l'association dénommée Association Grand Dijon Médiation, en cours de constitution et à laquelle adhéreront le Grand Dijon, les 4 autres communes de la politique de la ville du Grand Dijon et les 5 bailleurs sociaux, dès le dépôt des statuts en Préfecture ;

2 - adopter le projet de convention financière partenariale, qui définira les modalités de participation et de financement de chacun des membres adhérents et spécifiera également les conditions du fonctionnement du dispositif afin de permettre d'une part, de verser, avant le 30 novembre 2015, sur le compte ouvert par ladite association dès lors qu'elle sera constituée, le règlement de 25 % de la participation financière due au titre de 2016, somme qui viendra en déduction de la totalité des sommes dues en fin d'exercice, faisant en conséquence l'objet d'un réajustement sur l'exercice 2017 et d'autre part, de prévoir le versement de la cotisation annuelle ;

3 - procéder à la nomination de M. Michel JULIEN en tant que représentant de la commune de Dijon au sein de cette future association ;

4 - autoriser le Maire à signer la dite convention financière.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 46**

**Contre : 3**

**Abstentions : 10**